Image not found or type unknown

Remboursement compte courant d'associé

Par **mzed**, le **28/06/2011** à **14:57**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si c'est important de préciser la date d'ouverture du compte courant dans la lettre de demande de remboursement de compte courant d'associé car je ne la connais pas. Le compte courant a été crée en même temps que la création de la société je suppose.

La date de virement est-elle suffisante ?
Est ce qu'il y a des informations spécifiques qu'il faut préciser à part la somme prêtée et la date ?

Merci pour vos réponses

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés